

Département du Pas-de-Calais ******

Arrondissement de Boulogne-Sur-Mer *******

Canton de Boulogne Sud

• MAIRIE DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE (62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-69

L'an deux mille vingt, Le 18 décembre 2020 à 18 heures 30,

Date de convocation : 14 décembre 2020 Date d'affichage : 14 décembre 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

<u>Etaient présent(e)s</u>: Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean DIDIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL,

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs:

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Jean-Michel DÉGREMONT
- Emilie LISSE donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

4/19

Absent:

0/19

Formant la majorité des membres en exercice. Sylviane CORNET est nommée secrétaire de séance.

Délibération de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires

Ruraux – Exercice 2021

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les travaux à effectuer aux abords de la Maison des Services.

Les travaux d'accessibilité (aux normes en vigueur) peuvent bénéficier d'une aide financière de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Il s'agit de procéder à la démolition de l'agence bancaire afin de créer l'accès principal à la Maison des Services.

Les travaux sont estimés à 93 916,00 € HT

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2020
Application agréée E-legalite com

L'aide de l'État serait de 25 % soit 23 479,00€

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'engager toutes les démarches et de signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention ci-dessus mentionnée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal 19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention.

- autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès de la Préfecture.

Pour extrait conforme,

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne, Le 18 décembre 2020

Le Maire

Certifié et rendu exécutoire le :

GAPE 25 DEC. 2020